

DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT

Direction de territoire enfance côte basque :
M. Guillaume GOARRE

Responsable Etablissement :
M. Edson VANZ

Médecin Chef d'Etablissement :
Dr Maite PIÑEIRO

PRÉSENTATION DE L'EDAP

L'EDAP est une unité rattachée au CMPP de Saint Jean de Luz. Le CMPP est géré par l'association Les PEP64, de « loi 1901 », à but non lucratif. Il est placé sous le contrôle de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé). Les interventions sont prises en charge à 100% par les organismes d'assurance maladie (CPAM, Caisses professionnelles) après accord du médecin Conseil sous réserve de droits ouverts.

VOS DROITS



La loi 2002-2, fixe les règles relatives aux droits des personnes.

* Le respect de la dignité, de la vie privée et de la sécurité.

* La confidentialité des informations vous concernant :

La communication avec l'environnement de votre enfant (milieu scolaire, services sociaux, médecins etc....) ne peut s'établir qu'avec votre accord.

Le dossier est ouvert au nom de l'enfant ou du jeune. Les informations qu'il contient sont strictement confidentielles et relèvent du secret médical. Ce dossier est placé sous la responsabilité de la direction médicale et administrative.



ACCES AU DOSSIER

Ce document vous demeure accessible conformément aux dispositions légales, par demande écrite adressée à la direction du CMPP.

* L'accès à toute information ou document relatif à la prise en charge, selon les modalités prévues par la loi :

* Le livret d'accueil
* La charte des droits et libertés de la personne accueillie.

* Le règlement de fonctionnement.

VOTRE ENGAGEMENT

En tant que parents et responsables légaux, vos enfants sont sous votre responsabilité. Vous êtes donc invités à les conduire, jusque dans la salle d'attente. Vous devez aussi être présents pour les reprendre en fin de séance.

En cas d'absence d'un praticien, le CMPP vous avertira. Vous aussi, veuillez signaler les absences prévisibles, respecter les rendez-vous, les horaires, les personnes, les locaux et le matériel.

L'assiduité de l'enfant ou de l'adolescent est une implication de la famille en lien avec l'équipe du CMPP et favorise le projet des soins.



EXPRESSION DES USAGERS

Vous pouvez contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en soins des usagers et de leurs proches. Pour cela, nous proposons différents lieux de dialogue et d'échanges.

Un questionnaire d'évaluation de votre satisfaction sera mis à votre disposition dans la salle d'attente afin de recueillir votre avis et améliorer notre service.

Trois fois par an nous programmons un Groupe d'expression des usagers, animé par la direction de l'établissement. (planning affiché en salle d'attente)

Vous pouvez également joindre une personne figurant sur la liste des personnes qualifiées, prévue à l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Cette dernière est affichée en salle d'attente et disponible à la demande.

« 119 ALLO ENFANCE EN DANGER »

La mission du « 119-Allo Enfance en danger » est accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger. Ce service est gratuit et accessible à tout moment.



Equipe

Diagnostic

Autisme

Proximité



LIVRET d'ACCUEIL

Equipe de Diagnostic Autisme de Proximité

7 rue Duconte

64500 Saint Jean de Luz

Tél: 0559262602

Email: cmppstjean@pep64.org

Equipe Diagnostic Autisme de Proximité

Nos missions : **Accueil, diagnostic, orientation**

Notre équipe pluridisciplinaire :

La secrétaire vous accompagne pour l'organisation du parcours de soin de votre enfant au sein de l'EDAP.

Le pédopsychiatre vous reçoit avec votre enfant lors d'un premier entretien, puis pour la réalisation d'un entretien parental structuré (ADI-R).

Deux membres de l'équipe pluridisciplinaire recevront votre enfant pour la réalisation d'une observation filmée (Evaluation ADOS).

Le psychologue rencontre votre enfant pour la réalisation d'un bilan psychométrique (WISC 5...), psycho-développemental (BECS...) et/ou socio-adaptatif (Vineland...).

L'orthophoniste évalue les capacités de l'enfant dans le domaine de la communication et du langage et leur utilisation dans le cadre des interactions sociales.

La psychomotricienne vous propose un entretien parental dirigé pour explorer les particularités sensorielles de votre enfant (échelle de Dunn) et peut être amenée à vous proposer un bilan psychomoteur.

L'assistante de service social vous rencontre à votre domicile afin d'évaluer avec vous vos besoins et ceux de votre enfant au quotidien.

● Phase I : Procédure d'inscription:

- Vous êtes adressés par votre médecin ;
- Vous contactez le secrétariat avant de transmettre les documents utiles à l'évaluation ;

● Phase II : Procédure d'admission:

- Votre demande est examinée par l'équipe médicale ;
- Vous et votre médecin recevez un courrier indiquant les suites données à votre demande ;

● Phase III : Evaluations diagnostiques et fonctionnelles ; Préconisations et communication à la famille :

- Vous êtes conviés à un entretien médical à l'issue duquel des évaluations complémentaires sont indiquées ;
- Vous et votre enfant êtes conviés aux évaluations avec les professionnels de l'équipe (*détails ci-contre*) ;
- Une réunion de synthèse et de coordination est organisée réunissant l'équipe de l'EDAP à laquelle les professionnels partenaires concernés sont invités ;
- Nous vous restituons les résultats du bilan, les conclusions diagnostiques et nos préconisations de soins ;
- Nous co-élaburons le projet de soin pour votre enfant lors de l'entretien médical d'annonce ;

● Phase IV: Accompagnement à la mise en place du projet personnalisé d'accompagnement :

- L'assistante sociale vous contacte pour s'assurer de la mise en place de soins avant de mettre fin à l'accompagnement EDAP.